



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Décembre 2024

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29                | 21       | 27                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 27            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 17/12/2024  
Et  
Publication du : 17/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline, M. LOMBARD Daniel, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés avec procuration** : Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. DEPOND Jean-Michel, à M. MASSONNEAU Philippe, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,

**Excusés** : M. MAHÉ Bernard, Mme DOUCET Denise

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CANGE Josiane

### 2024-093 – DELIBERATION ANNULANT ET REMPLAÇANT LA N°2024-070 : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRALES APPARTENANT A MONSIEUR COUSIN ET A MADAME NIVEAU

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants concernant les acquisitions immobilières par les communes,

**Vu** le plan cadastral de la commune,

**Vu** la proposition d'acquisition des parcelles cadastrées, appartenant à Monsieur COUSIN Jean-Claude, BP158, BS59, BP155 situées rue de la Flamanderie et BR143 située rue du Bois Lorrain, et classées en zone Ub2 du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise,

**Vu** la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée BS141 appartenant à Madame NIVEAU Christiane située rue de la Flamanderie et classée en zone Ub2 du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 22/10/2024 ;

**Considérant** que la présente délibération annule et remplace la délibération 2024-070 afin de rectifier une erreur matérielle. Les parcelles BP158, BS59, BP155, BR143 sont la propriété de Monsieur COUSIN Jean Claude et la parcelle BS141 celle de Madame NIVEAU Christiane,

**Considérant** qu'il est nécessaire que la Commune de Villemandeur se rende propriétaire de ces parcelles, en vue de les intégrer à la voirie communale, notamment suite aux travaux de réfection de la rue de la Flamanderie pour les parcelles BP158, BS59, BP155 et BS141,

**Considérant** que ces acquisitions sont indispensables pour garantir la sécurité publique,

**Considérant** que le prix de d'achat proposé est de 2 euros/m<sup>2</sup>, soit un montant de 2486 euros pour les parcelles (BP158 de 205 m<sup>2</sup>, BS59 de 116 m<sup>2</sup>, BP155 de 273 m<sup>2</sup> et BR143 de 649 m<sup>2</sup>) de Monsieur COUSIN Jean-Claude et un montant de 90 euros pour la parcelle (BS141 d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>) de Madame NIVEAU Christiane,

**Considérant** que l'acte de vente sera rédigé par Maître DUCHESNE, notaire à Villemandeur,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées, BP158, BS59, BP155 situées rue de la Flamanderie, et BR143 située rue du Bois Lorrain, appartenant à Monsieur COUSIN Jean-Claude, pour un montant total de 2486 euros et la parcelle cadastrée BS141 située rue de la Flamanderie, appartenant à Madame NIVEAU Christiane, pour un montant de 90 euros ;
- D'autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondant ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
- Dit que les frais de notaire afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune et inscrire au budget communal dans la section des investissements ;
- De charger le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 17/12/2024

**Le Maire,**

**Denise SERRANO**



**Le Secrétaire de Séance,**

**Josiane CANGE**



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr